



Membre de la



F.O.P.P.

Fédération Océanienne des
Psychologues et de Psychologie

BP 5148,
98853 NOUMEA
Courriel : copsync@gmail.com
mobiles : 96.95.17 ou 80.07.84
www.psychologues-nc.com

Nouméa, le 29 novembre 2016

à MADAME DUTAULT-KERAVEC
PRESIDENT DE LA FCP

Objet : Suite à votre courrier du 28/11/16.

Madame DUTAULT-KERAVEC,

Le Collège des Psychologues de Nouvelle-Calédonie a pris connaissance de votre courrier.

Nous vous informons qu'à la fin de la Table ronde des 1ères Assises de psychologie de NC du 22 octobre après-midi, suivie de son CR — dont tout le monde a été destinataire — explicitant clairement les positions qui ont émergées — une réunion « décisionnelle » a été proposée pour le 2 décembre par les psychologues présents et pas uniquement par le CPNC.

Les associations ou personnes présentes — y compris les associations destinataires de ce CR qui n'étaient pas présentes — se trouvent donc invitées, si elles le veulent, à se réunir, chacune pour ce qui la concerne, entre le 22 octobre et le 2 décembre, afin que chaque association et chaque psychologue puissent réfléchir et se trouver en mesure de se prononcer sur une position ou sur une autre, quant à la question de l'intégration ou non dans un projet d'une Loi de Pays, de dispositions sur l'usage du titre de psychologue et l'inscription ou non de ce métier dans une grande catégorie de professions.

Les associations concernées ont été informées afin que chacune de celles qui viendraient le 2 décembre, se trouve en mesure de dire quelle position elle souhaite voir adopter, ce qui permettra de voir si un consensus peut être dégagé, ou pas, sur une position commune.

C'est pourquoi le 22 octobre, jour de cette Table ronde, nous sommes convenus de nous réunir de nouveau, après cette période de réflexion, afin, dans un premier temps, d'échanger sur les différents chemins (voir l'ordre du jour) au cours duquel chacun(e) sera invité(e) à s'exprimer, puis, dans un second temps, il s'agira de se prononcer sur un chemin dont celui permettant de reprendre et de faire avancer le travail d'élaboration d'une proposition de réglementation. Nous rappelons ici qu'il n'a pas été question de vote sur un texte ou une proposition finale de réglementation.

Ce qui nous conduit à vous faire part d'un étonnement : pourquoi semblez-vous vous appliquer à diffuser de fausses nouvelles, c'est-à-dire des contre-vérités ?

Le CPNC vous rejoint sur un point : une fois des propositions abouties, si tel était le cas, le temps serait venu de se prononcer sur une proposition finale et, à cette fin, il y aurait lieu d'organiser un vote où tout le monde aurait la possibilité de participer par sa présence ou par procuration, selon une procédure à expliciter ; dans cette perspective, une consultation pouvant vraisemblablement se dérouler en 2017, voire en 2018.

Veuillez agréer, Madame la Présidente de la FCP, l'expression de nos salutations les meilleures.

Jean-Paul HELLOA, Président du CPNC

En copie : Uni-Psy, Syndicat fédération des fonctionnaires, SCPL, ACÉDoCPsy, SOPPG, CA du CPNC & FOFP